



ALERTE AIDE PUBLIQUE

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE JUSQU'À 80% EN SUBVENTION

Madame, Monsieur,

Nous bénéficions, grâce à **notre partenariat avec ABF Décisions**, d'une veille des dispositifs d'aides au développement et subventions à forte valeur ajoutée.



> BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande
Entreprise

> FORME DE L'AIDE

Subvention

> PÉRIODE

Dépôt des dossiers du
31/08/2020 au 17/11/2020
dans la limite des fonds
disponibles

QUELS PROJETS ?

Le plan de relance de l'État français vise au renforcement de l'autonomie des filières industrielles stratégiques. L'appel à projets Résilience couvre les domaines de :

- La santé
- L'agroalimentaire
- L'électronique
- La fourniture **des intrants essentiels à l'industrie** (chimie, métallurgie et matières premières)

Les projets attendus concernent les investissements :

- de créations de nouvelles unités de production
- dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production
- dans le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants.

Les projets seront étudiés selon leur caractère stratégique, leur niveau de maturité, leurs impacts économiques, sociaux, environnementaux, technologiques, ...

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative **en subvention** pouvant représenter de 10 à **80%** des dépenses éligibles.

> Ces aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles, il est donc essentiel pour les entreprises de déposer leur dossier dans les plus brefs délais.

Pour nous contacter :

Nom, Prénom :

Entreprise :

Tél. :

Mail :

Nous vous mettrons en relation avec les représentants des pôles concernés de Fidal et ABF Décisions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

fidal.com